

**3^e Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC3)**

Bonn, Allemagne, 29 mai – 1^{er} juin 2018

UNEP/CMS/ScC-SC3/Doc.4.1

**DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE SESSION DU
CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2016 - 2017**

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Le présent document comporte une version du Programme de travail pour le Comité de session du Conseil scientifique pour 2016-2017, ainsi qu'une évaluation des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2016 - 2017

Contexte

1. À sa première réunion qui s'est tenue à Bonn du 18 au 21 avril 2016, le Comité de session du Conseil scientifique a élaboré un Programme de travail pour la période 2016-2017.
2. À sa deuxième réunion qui a eu lieu à Bonn du 10 au 13 juillet 2017, le Comité de session a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail et envisagé d'autres actions éventuelles aux horizons COP12 et ScC-SC3 pour les activités non encore achevées. Une version du Programme de travail comportant un résumé des progrès accomplis à juillet 2017 et d'autres actions allant jusqu'à la COP12 et/ou à la ScC-SC3 a été annexée au rapport de la réunion.
3. La présente réunion offre l'occasion d'évaluer les nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail. À cette fin, l'annexe 1 du présent document comporte une version du Programme de travail ainsi qu'un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités ponctuelles prévues par ce Programme de travail et des propositions quant à la poursuite éventuelle des activités ponctuelles du Programme de travail 2018-2020 non encore achevées.

Actions recommandées

4. Il est recommandé au Comité de session :
 - a) d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail pour la période 2016-2017;
 - b) d'envisager la poursuite éventuelle des activités ponctuelles du Programme de travail 2018-2020 non encore achevées.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR 2016-2017

Progrès accomplis dans la mise en œuvre jusqu'en avril 2018

Domaine de travail thématique : **Questions institutionnelles et juridiques (Groupe de travail 1)**

Responsable(s) du Groupe de travail 1 et participants : Alfred Oteng-Yeboah / Fernando Spina, Malta Qwathekana, James Williams, Olivier Biber

Point focal du Secrétariat : Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique : avec l'avis du Secrétariat, élabore et met en place une révision de son règlement intérieur, ainsi que des éléments de son mode de fonctionnement, conformément à la Résolution 11.4. (Rés. 11.4 , paragr. 12)	Le Comité de session : produit une version révisée du règlement intérieur. Le Secrétariat : élabore des options pour les points clés devant être examinés par les présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique avant l'examen par le groupe de travail. Le Groupe de travail élabore un projet de règlement intérieur consolidé d'ici la fin de juin. Le Comité de session et le Conseil scientifique : répondent à la consultation d'ici la fin de juillet.	Règlement intérieur révisé	Secrétariat / Groupe de travail	Essentielle	Non	Le Groupe de travail a étudié au ScC-SC2 le document présentant des options et préparé par le Secrétariat Propositions de révision du Règlement intérieur soumises par le Groupe de travail au ScC-SC3 pour examen.	La version révisée du Règlement intérieur doit être soumise au StC pour approbation.
Le Conseil scientifique soumet à la COP12 un rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 11.4. (Rés. 11.4 , paragr. 12)	Le Comité de session : produit un rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Résolution 11.4 relatives à l'établissement et à l'opérationnalisation du Comité de session, à soumettre à la COP12	Rapport	Président du ScC / Secrétariat	Essentielle	Non	Terminé	La COP12 a rendu compte des progrès accomplis dans le rapport du président et dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.16.2

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique et le Secrétariat : actualisent la Résolution 1.5 en élaborant un nouveau modèle et de nouvelles lignes directrices pour la rédaction des propositions d'inscription suivant l'annexe à cette résolution, pour adoption par le Comité permanent dans un délai permettant leur utilisation pour la soumission de propositions à la 12 ^e session de la Conférence des Parties. (Rés. 11.33 , paragr. 5)	Modèle révisé par le Conseil scientifique, examiné à la suite de la ScS-SC1. Modèle et lignes directrices révisés pour les propositions d'amendements des annexes de la CMS soumis à la StC45 pour examen et approbation	Modèle révisé	Secrétariat / Groupe de travail	Essentielle	Non	Terminé	Nouveau modèle et nouvelles lignes directrices approuvés par le StC45 et adoptés par la COP12.
	Le Comité de session élabore quelques exemples de propositions d'amendement, en utilisant le modèle révisé devant être adopté par la StC45, en vue d'aider les Parties à élaborer des propositions d'amendement solides	Exemples de propositions		Haute	Non	Non poursuivi tel que décrit.	Peut-être dépassé, vu que des propositions ont été soumises à la COP12 à l'aide du modèle révisé. Le Conseil scientifique pourrait recommander quelques propositions de bonne qualité comme modèles.
Le Conseil scientifique : précise le sens de l'expression « <i>une fraction importante</i> » dans le paragraphe 1a) de l'Article premier du texte de la Convention, et fait rapport à la COP. (Rés. 11.33 , paragr. 6)	Nécessité d'examiner la faisabilité de proposer une définition. Il pourrait être nécessaire d'intégrer dans le modèle d'inscription une partie demandant pourquoi il s'agit d'une « <i>fraction importante</i> ». Éventuelle liste récapitulative des questions à examiner.	Contribution du Conseil scientifique pour expliquer la complexité du sujet. Amendement du modèle pour les propositions d'inscription.	Président du ScC / Groupe de travail Approche initiale du Conseil scientifique, pouvant ensuite devenir une demande d'aide à la communauté scientifique.	Essentielle	Non	Terminé	Conseils du ScC intégrés dans le modèle révisé des propositions d'inscription

Domaine de travail thématique : **Questions stratégiques (Groupe de travail 2)**

Responsable(s) du Groupe de travail 2 et participants : Fernando Spina / Malta Qwathekana, Zeb Hogan, Vincent Hilomen, James Williams, Olivier Biber, Sergey Dereliev, Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Préparation d'un rapport sur l'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS (Rés. 11.1 , Annexe V, Activité 30)	Le Président du Conseil scientifique : participe à l'atelier de faisabilité. Le Conseil scientifique examine et approuve un concept chiffré pour le rapport préparé par le Secrétariat. Le Conseil scientifique : selon les résultats de la recherche de financements, surveille la production du rapport, y compris l'examen et l'approbation à temps pour sa soumission à la COP12. Donne des orientations sur les questions à traiter par l'atelier.	Concept initialement suivi d'un plan de rapport.	Secrétariat Président : / contribution des groupes de spécialistes CSE de l'UICN / WCMC (Species+)	Haute	Oui	Concept élaboré et approuvé par le ScC-SC2, et soumis à la COP12 sous la cote Inf.29. La production du rapport n'a pas pu être entreprise par manque de financement.	Activité intégrée au programme du Groupe de travail pour 2018-2020
Développement d'un atlas sur la migration des animaux. Commencer par l'atlas des oiseaux migrateurs de la région Afrique-Eurasie en prenant en compte ce qui existe déjà. (Rés. 11.1 , Annexe V, Activité 32)	Le Conseil scientifique examine la proposition basée sur la présentation de Franz Bairlein à la ScC-SC1. Le Conseil scientifique : supervise la préparation de l'Atlas lorsque le travail commencera, sous réserve des résultats de la recherche de financements	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la préparation de l'atlas à soumettre à la COP12	Franz Bairlein / Président du Conseil scientifique. Contribution d'EURING sur les oiseaux. Plateforme de World Fish Migration pour les poissons. Besoin d'identifier d'autres contributions pour les autres taxons ¹ .	Haute ¹	Oui	Engagement obtenu de l'Italie pour l'élaboration de l'atlas des oiseaux migrateurs de la région Afrique-Eurasie.	Module sur les mammifères terrestres en Asie centrale préparé dans le cadre de la CAMI et présenté à la COP12.
Groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS : consulter le Conseil scientifique, le cas échéant, y compris sur les bases scientifiques qui sous-tendent les indicateurs pertinents. (Rés. 11.2 , Annexe 2, paragr. 8)	Contributions individuelles aux projets de fiches des indicateurs et au Guide d'accompagnement. Examen au Comité de session au milieu de 2017.	Commentaire fourni au consultant avant les délais fixés par le SPWG.	Tous les membres du Conseil : contribuer au SPWG	Essentielle	Non	Terminé	

¹ besoin d'éviter toute concurrence de recherche de financements avec le travail d'évaluation ci-dessus

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aquatiques (Groupe de travail 3)**

Responsable(s) du Groupe de travail 3 et participants : Giuseppe Notarbartolo di Sciara / Barry Baker, Zeb Hogan, Graeme Taylor, Malta Qwathekana, Saras Sharma, Vincent Hilomen, Simone Panigada (ACCOBAMS), Heidrun Frisch (ASCOBANS), Mark Simmonds (H.S.I.), Alison Wood (WDC), Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Melanie Virtue

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique : nomme pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirme à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou conviennent de nominations alternatives si nécessaire. (Rés. 10.23 , paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés et identifier des points focaux pour les espèces restantes.	Points focaux identifiés	Secrétariat	Moyenne	Non	En cours	
Le Conseil scientifique : identifie des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. (Rés. 11.13 , paragr. 5)	Les Membres du Conseil scientifique encouragent et aident à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	Membres individuels	Haute	Non	Sept propositions soumises à la COP12	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée.</p> <p>(Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence).</p> <p>(Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Le Secrétariat produit une liste d'actions concertées unifiées pour examen par la ScC-SC2.</p> <p>Le Secrétariat rassemble des informations sur la mise en œuvre d'actions concertées et en coopération à partir des rapports nationaux pour aider à l'examen par la ScC-SC2.</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour les actions en coopération devant être maintenues dans le mécanisme des actions concertées unifiées</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>À terminer avant la COP13</p>	
<p>Le Conseil scientifique cherche à renforcer la coopération et la collaboration avec la CITES et la CBI afin de protéger les espèces de petits cétacés qui risquent d'être capturés vivants dans leur milieu naturel.</p> <p>(Rés. 11.22 paragr. 3)</p>	<p>Développer la coopération, par exemple à travers la présence de membres du Conseil scientifique ou d'observateurs dans les forums CITES ou CBI pertinents, afin d'établir des liens.</p> <p>Assistance des observateurs mutuels CBI-ASCOBANS</p>	<p>Options de coopération identifiées</p>	<p>Mark Simmonds/ (PF Sec : Frisch)</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>Communication régulière établie, information soumise au Conseil scientifique de la CBI.</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Résolution sur les captures de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales (Rés. 11.22)	Effectuer une analyse plus poussée des réponses aux enquêtes, y compris des éventuelles incohérences juridiques, et examiner la situation dans les pays non Parties	Lacunes et incohérences identifiées	Alison Wood / (PF Sec: Frisch)	Haute	Non	Analyse disponible sous la cote COP12/Inf.24 Résolution 11.22 mise à jour (Rev.COP12)	
Action visant à atténuer l'impact sur les espèces couvertes par la CMS pouvant être l'objet d'une utilisation en tant que viande d'espèces sauvages aquatiques. (Rés. 10.15)	Développer la coopération avec la CPW et la CBI, p. ex. par l'intermédiaire des membres du ScC ou d'observateurs présents dans ces forums, assistés par des observateurs CBI-ASCOBANS. Élaborer plus avant le document d'information. Élaborer un projet de résolution pour la COP12.	Version améliorée du document d'information ; Projet de résolution	Sigrid Lueber / (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non	Rapport disponible sous la cote COP12/Inf.12, élaboré en coopération avec les membres du Conseil scientifique de la CBI. Rés.12.15 adoptée	
Élaboration de lignes directrices de la Famille CMS pour l'étude de l'impact environnemental des industries offshore génératrices de bruit (Rés. 9.19 paragr. 3)	Participer au processus de consultation sur les projets de lignes directrices devant être conclu avant le 5 juillet 2016. Élaborer un projet de résolution pour la COP12	Lignes directrices Convenues. Projet de résolution	Notarbartolo di Sciara / (PF Sec : Frisch)	Haute	Aucun financement supplémentaire n'est requis	Res.12.14 adoptée, contient les Lignes directrices en annexe. Informations détaillées ajoutées sur l'appui technique (COP12/Inf.11 Rev.1)	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes, et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)	Consulter les groupes de travail taxonomiques du Conseil scientifique et les organes consultatifs de la Famille CMS à propos des espèces dont l'inscription est à examiner. Participer à l'élaboration des propositions d'inscription. Examiner : le requin baleine, le dorado, le huchon, l'anguille du Japon	Projets de propositions d'inscription	Conseillers nommés par la COP pour les groupes de travail sur les mammifères aquatiques, les tortues et les poissons / (PF Sec : Virtue)	Haute	Non	Dix propositions d'inscription d'espèces aquatiques soumises à la COP12	
Conseil scientifique : évaluer l'impact potentiel des activités de nage avec des dauphins sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et conseiller la COP de la CMS en conséquence. (Art. VIII, paragr. 5.e, de la Convention)	Fournir un document d'information à la ScC-SC2. Élaborer un projet de résolution et de lignes directrices	Document d'information. Projet de lignes directrices. Projet de résolution	Notarbartolo di Sciara / (PF Sec : Frisch)	Haute	Non	Rapport disponible sous la cote COP12/Inf.13 Res.12.16 adoptée	

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces terrestres (Groupe de travail 4)**

Responsable(s) du Groupe de travail 4 et participants : Lkhagvasuren Badamjav / Rodrigo Medellin, Samuel Kasiki, Jean-Christophe Vié, Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Bert Lenten, Clara Nobbe, Christiane Roettger, Yelizaveta Protas

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financements	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique nomme pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirme à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convient de nominations alternatives si nécessaire. (Rés. 10.23 , paragr. 6)	Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés Yak sauvage –Lkhagva propose un expert	Points focaux identifiés	Secrétariat	Moyenne	Non	En cours	
Le Conseil scientifique identifie des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13. (Rés. 11.13 , paragr. 5)	Les Membres du Conseil scientifique encouragent et aident à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation	Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées	Membres individuels	Haute	Non	Bien que n'étant pas soumise dans le format requis, la décision proposée par les Gouvernements de l'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso et du Niger sur la conservation du guépard et du lycaon a été adoptée par la COP12 et figure à présent dans les décisions 12.61 à 12.66	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financements	Progrès	Commentaires
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée.</p> <p>(Rés. 11.13, Annexe 3, para. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence).</p> <p>(Rés. 11.13, Annexe 3, para. 4)</p>	<p>Voir le point ci-dessus</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour des actions en coopération à maintenir dans le mécanisme des actions concertées unifiées</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>À terminer avant la COP13</p>	
<p>Le Conseil scientifique et le Secrétariat : poursuivent et renforcent les efforts de collaboration avec d'autres instances internationales compétentes en vue de consolider les synergies et la mise en œuvre de la CMS et de la CAMI dans ces forums.</p> <p>(Rés. 11.24, paragr. 7)</p>	<p>Des rapports similaires devraient porter sur les progrès accomplis dans le cadre de la CAMI, et sur ceux relatifs aux antilopes sahélo-sahariennes, aux chauves-souris ainsi qu'à d'autres groupes d'espèces.</p> <p>Des efforts devraient être faits pour promouvoir les initiatives portant sur les espèces susmentionnées dans les forums internationaux pertinents.</p>	<p>Rapports à la prochaine réunion sur les progrès accomplis et sur la promotion des initiatives dans les forums internationaux</p>	<p>Conseillers scientifiques</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>Un rapport sur l'avancement des travaux concernant la mégafaune sahélo-saharienne sera présenté au ScC-SC3.</p>	<p>Le Conseil scientifique fera des recommandations pour la mise en œuvre du plan d'action à l'avenir</p>

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financements	Progrès	Commentaires
<p>Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)</p>	<p>Vérifier l'intérêt des Parties à soumettre des propositions d'inscription pour des espèces telles que la gazelle de l'Inde et le lion, et les aider à élaborer les propositions, le cas échéant. Examiner le cas des espèces qui ne migrent plus (p. ex. l'oryx, le cheval de Przewalski), l'inscription du lion à la prochaine COP (un examen pourrait être publié à la prochaine réunion des États de l'aire de répartition (organisée par la CITES et la CMS)</p>	<p>Propositions d'inscription soumises à la COP12 pour examen</p>	<p>Conseillers scientifiques</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>Le lion a été inscrit par la COP12 La proposition d'inscription de la gazelle a été retirée par la Partie qui l'a faite à la COP12 ; cependant, des orientations sont les bienvenues pour une proposition à la COP13.</p>	
<p>Établissement d'une initiative scientifique pour l'Asie centrale (Rés.11.24 CAMI)</p>	<p>Prendre contact avec des scientifiques en Asie centrale avec l'aide du Secrétariat pour coordonner les efforts de recherche, recueillir des données, utiliser une méthode uniforme et favoriser la coopération. Première tâche : compiler les données de répartition/migration des espèces CAMI. Intégrer les espèces migratrices et les menaces auxquelles elles font face dans les programmes universitaires</p>	<p>Commencer l'activité lors de la prochaine réunion, contacter des scientifiques</p>	<p>Lkhagva/Secrétariat de la CMS(CAMI)</p>	<p>Haute</p>	<p>Non, à une étape ultérieure pour organiser des réunions</p>	<p>La CMS a achevé la compilation des données de répartition et de migration ; en cours en ce qui concerne les autres activités</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Problèmes des clôtures dans les régions arides	Traiter cette question pour les zones arides d'Afrique et d'Asie centrale sous le thème des réseaux écologiques	Traiter cette question à la prochaine réunion	Conseillers scientifiques	Haute	Oui?	La COP12 n'a pas abordé cette question dans la Résolution 12.7	
Carnivores d'Afrique	Développer une initiative régionale pour la conservation des carnivores d'Afrique, envisager d'inscrire le lycaon, le lion, le guépard et la panthère	Faire rapport à la prochaine réunion	Conseillers scientifiques / Secrétariat	Haute	Oui, réunion pour discuter et mettre en place l'initiative	Les Décisions 12.55 à 12.60 ont été adoptées par la COP12, établissant une Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique.	

Domaine de travail thématique : **Questions de conservation des espèces aviaires (Groupe de travail 5)**

Responsable(s) du Groupe de travail 5 et participants : Rob Clay, Stephen Garnett / Barry Baker, Graeme Taylor, Samuel Kasiki, Roman Baigún, Nick P. Williams (Raptors MoU), Sergey Dereliev (AEWA), Alex Ngari (BirdLife Int.), Kelly Malsch (WCMC)

Point focal du Secrétariat : Borja Heredia

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
<p>Le Conseil scientifique nomme pour chaque espèce et/ou chaque groupe taxonomique inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de fournir un rapport écrit concis, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce ou le groupe taxonomique en question. Confirme à chaque réunion du Conseil scientifique que ces nominations restent valides ou convient de nominations alternatives si nécessaire.</p> <p>(Rés. 10.23, paragr. 6)</p>	<p>Confirmer la disponibilité des points focaux déjà identifiés et identifier des points focaux pour les espèces restantes.</p>	<p>Rapports pour chaque espèce. Identification des actions requises.</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Non</p>		
<p>Le Conseil scientifique : identifie des espèces candidates à la désignation pour des actions concertées ou en coopération et les activités à mener en réponse à cette désignation, en tenant dûment compte des recommandations résumées à l'annexe 3 de la Résolution 11.13.</p> <p>(Rés. 11.13, paragr. 5)</p>	<p>Les Membres du Conseil scientifique encouragent et aident à l'élaboration de propositions d'actions concertées suivant les orientations fournies à l'annexe 3 de la Résolution 11.13, pour les espèces déjà désignées ou pour les espèces candidates à la désignation.</p>	<p>Propositions de désignation d'espèces pour les actions concertées</p>	<p>Membres individuels</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>Action concertée 12.8. Action concertée pour la population asiatique de la Grande outarde (<i>Otis tarda</i>) adoptée par la COP12 ; mise en œuvre en cours</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
<p>Les espèces précédemment inscrites pour des actions en coopération, mais pour lesquelles aucune activité n'a encore commencé, seront automatiquement transférées sur une nouvelle liste unifiée des actions concertées. La liste sera soumise pour examen au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties, afin de déterminer si chacune de ces espèces doit y figurer ou en être retirée. (Rés. 11.13, Annexe 3, para. 3)</p> <p>Les projets et initiatives déjà commencés en tant qu'actions en coopération en vertu des décisions antérieures de la COP se poursuivront. Ils feront cependant l'objet d'un examen par le Conseil scientifique et la COP. Ces examens pourront conclure notamment qu'une action donnée est terminée lorsque ses objectifs ont été atteints, ou qu'elle doit se poursuivre dans les termes du mécanisme d'actions concertées unifiées (et être renommée en conséquence). (Rés. 11.13, Annexe 3, paragr. 4)</p>	<p>Le Secrétariat : produit une liste d'actions concertées unifiées pour examen par la ScC-SC2</p> <p>Le Secrétariat : rassemble des informations sur la mise en œuvre d'actions concertées et en coopération à partir de rapports nationaux pour aider l'examen par le ScC</p>	<p>Recommandation à la COP sur les espèces désignées pour les actions en coopération à maintenir dans le mécanisme des actions concertées unifiées.</p>	<p>Secrétariat</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>À terminer avant la COP13</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
<p>Poursuite des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les voies de migration afin de :</p> <p>(a) assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques ; (b) examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et les processus internationaux ; (c) fournir des orientations et des contributions sur la conservation et la gestion des voies de migration à l'échelle mondiale et de chaque voie de migration durant la période intersession jusqu'à la COP12 ; et (d) examiner et actualiser le programme de travail, comme base pour la définition continue des priorités dans les activités de la CMS relatives aux voies de migration.</p> <p>(Rés. 11.14, paragr. 7)</p>	<p>Le programme de travail sur les voies de migration sera analysé pour vérifier les mandats spécifiques du Conseil scientifique.</p>	<p>Une liste spécifique d'actions sera identifiée.</p>	<p>Groupe de travail sur les espèces aviaires</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>	<p>La Rés.12.11 sur les voies de migration a été adoptée par la COP12, demandant au Conseil scientifique de produire des lignes directrices ou des études de cas sur les mécanismes visant à améliorer la conservation des oiseaux migrateurs par le biais de réseaux de sites ;</p>	
<p>Le Groupe de travail sur les voies de migration : soutient la création d'un groupe de travail, en collaboration avec la WHMSI, coordonne l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour mettre en œuvre le programme de travail mondial et le Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris des dispositions pour une action de conservation concertée pour les espèces prioritaires, et faire rapport à la COP12 ainsi qu'à la WHMSI.</p> <p>(Rés. 11.14, paragr. 3)</p>	<p>Fournir un appui technique et examiner le projet de plan d'action.</p>	<p>Plan d'action approuvé.</p>	<p>Groupe de travail sur les espèces aviaires</p>	<p>Essentielle</p>	<p>Non</p>	<p>Plan d'action pour les voies de migration des Amériques 2018 - 2023 adopté à travers la Rés. 12.11</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Élaboration et adoption d'un plan d'action par espèce pour le Fuligule de Baer en Asie. (Rés. 11.14 , Annexe 1)	Fournir un appui technique et examiner le projet de plan d'action.	Plan d'action approuvé.	WWT/ EAAFP	Essentielle	Non	Plan d'action pour le Fuligule de Baer adopté à travers la Rés.12.12.	
Élaboration et adoption d'un plan d'action multi-espèces pour tous les vautours d'Afrique-Eurasie (sauf le Palmiste africain (<i>Gypohierax angolensis</i>)) par le biais du Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs (MdE Rapaces). (Rés. 11.14 , Annexe 1)	Le Conseil scientifique examine et fournit des orientations à mesure qu'il se développe. Donne un avis et une approbation avant la COP. Évalue toutes les propositions d'inscription résultant du projet de plan d'action. Évaluer le plan d'action et les documents soumis par les Parties respectives avant la COP.	Plan d'action approuvé.	MdE Rapaces / Groupe CSE/UICN de spécialistes des vautours ; BirdLife International	Essentielle	Non	Plan d'action adopté par la COP12 à travers la Rés.12.10	
Poursuite du Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement jusqu'à la COP12, sous le mandat annexé à la Résolution 11.15, renouvellement de ses membres pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes ainsi que des représentants des secteurs d'activité concernés et des gouvernements, pour traiter de l'impact d'autres sources d'empoisonnement, combler les lacunes géographiques et suivre la mise en œuvre des Lignes directrices. (Rés.11.15 , paragr. 15)	Fournir des recommandations comme demandé concernant le renouvellement des membres du Groupe de travail. Examiner les résultats du Groupe de travail avant la COP.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires.	Essentielle	Non	La Rés. 11.15 (Rev.COP12) a été adoptée à la COP12. Elle établit un groupe de travail principal en tant que sous-groupe dans le cadre du Groupe de travail sur la réduction du risque d'empoisonnement (PPWG), tel qu'il figure dans le mandat du PPWG, annexé à la Rés. 11.15 (Rev.COP12). Le Programme de travail 2017-2020 a été élaboré et noté par la COP12 (disponible sous la cote UNEP/CMS/COP12/Inf.9). La composition du PPWG a été élargie, en particulier par le recrutement de membres d'Amérique latine. Rapport de la 2 ^e réunion du PPWG disponible sous la cote UNEP/CMS/COP12/Inf.8.	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs : font la promotion des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l'analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, l'Atlas européen des migrations d'oiseaux, l'utilisation de technologies de suivi nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs en Afrique subsaharienne, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les zones de reproduction en Eurasie et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements de la couverture terrestre en Afrique subsaharienne. (Rés. 11.17, paragr. 6)	Fournir des conseils comme demandé et examiner les résultats du Groupe de travail.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	En cours, conformément aux dispositions de la Rés. 11.17 (Rev.COP12)	
Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude sur les oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, avec l'appui du Secrétariat de la CMS : élaborer, en tant que question émergente, des plans d'action pour une première série d'espèces, incluant le Bruant auréole <i>Emberiza aureola</i> , la Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i> et le Rollier d'Europe <i>Coracias garrulous</i> . (Rés. 11.17, paragr. 11)	Examiner les plans d'action. Fournir des orientations et des conseils, à la demande.	Recommandations pour la prochaine COP.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	Le Plan d'action sur le rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) a été adopté à la COP12 à travers la Rés. 12.12 - Plans d'action pour les oiseaux. Le Comité permanent est autorisé à adopter les plans d'action pour la tourterelle des bois, le bruant auréole, le Pélican dalmate et l'Érismature à tête blanche, une fois finalisés, dans la période intersession entre les 12 ^e et 13 ^e sessions de la Conférence des Parties (Décision 12.21)	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables/Contributeurs	Priorité	Financement	Progrès	Commentaires
Groupe de travail sur le Faucon sacre : faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son mandat à la réunion intersession du Conseil scientifique. (Rés. 11.18, paragr. 6)	Prendre note du rapport et donner des conseils, le cas échéant.	Approbation du rapport.	Groupe de travail du Comité de session sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	Rapport sur l'avancement des travaux soumis au ScC-SC3	
Le Conseil scientifique considère les implications d'une future adoption du <i>Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 2: Passerines</i> , comme référence standard pour la taxonomie et la nomenclature des passereaux. (Rés. 11.19, paragr. 3)	Fournir un examen et consulter les partenaires.	Document d'examen technique et recommandation à la COP.	Robert Clay et Stephen Garnett .	Essentielle	Non	Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 2 Passerines adopté à travers la Rés. 12.27	
Conseil scientifique : identifier les espèces candidates à une inscription aux Annexes de la CMS ou à un retrait de ces Annexes et aider à la rédaction de propositions d'amendement, le cas échéant. (Art. VIII, paragr. 5.c, de la Convention)	Fournir une évaluation conforme à l'examen taxonomique. Examiner de manière continue les propositions soumises par les Parties.	Recommandations concernant les espèces à ajouter en fonction des propositions reçues. Recommandation sur les espèces que les Parties pourraient examiner.	Groupe de travail sur les espèces aviaires	Essentielle	Non	11 propositions d'inscription d'espèces d'oiseaux soumises à la COP12 pour examen	

Domaine de travail thématique : **Questions transversales sur la conservation des espèces (Groupe 6)**

Responsable(s) du Groupe de travail 6 et participants : Barry Baker, Giuseppe Notarbartolo di Sciara, Zeb Hogan, Colin Galbraith, Fernando Spina / Rodrigo Medellin, Graeme Taylor, Malta Qwathekana, Saras Sharma, Vincent Hilomen, Simone Panigada (ACCOBAMS), Heidrun Frisch (ASCOBANS), Mark Simmonds (H.S.I.), Alison Wood (WDC), Kelly Malsch (WCMC), Alex Ngari (BirdLife International)

Point focal du Secrétariat : Melanie Virtue, Heidrun Frisch, Borja Heredia, Marco Barbieri

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique : crée un groupe de travail intersession constitué d'experts et chargé d'étudier les conséquences de la culture et de la complexité sociale des espèces pour la conservation, en mettant l'accent sur les cétacés, mais sans se limiter à ceux-ci. (Rés.11.23 , paragr. 6)	Convoquer un deuxième atelier. Élaborer un projet de résolution pour la COP12 ?	Projet de résolution	Notarbartolo di Sciara (PF Sec. : Virtue & Frisch) Groupe d'experts sur la culture	Haute	50 000 €	Mise à jour de la Rés.11.23 (Rev.COP12) Rapport sur l'avancement des travaux disponible dans le document COP12/Inf.14 L'atelier de la CMS sur la culture animale et la complexité sociale se tiendra à Parme (Italie) du 12 au 14 avril 2018.	
Encourage les Parties et les autres parties prenantes à recueillir et à publier des données pertinentes pour faire progresser la gestion de la conservation de ces populations et des groupes sociaux distincts. (Rés.11.23 , paragr. 5)	Développer et compiler des documents	Achèvement des documents Projet de résolution	Notarbartolo di Sciara / Baker (PF Sec. : Virtue & Frisch) Groupe d'experts sur la culture	Haute	Aucun	Voir COP12/Inf.14	
Invite les conseillers scientifiques de la CMS compétents pour des taxons autres que les cétacés à examiner les résultats de l'atelier et à s'engager dans ce Groupe d'experts. (Rés.11.23 , paragr. 7)	Les Conseillers du Conseil scientifique : sont invités à contribuer aux travaux du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne les autres taxons.	Commentaires relatifs à d'autres taxons examinés et intégrés dans les documents pertinents et le projet de résolution	Notarbartolo di Sciara / Baker (PF Sec. : Virtue & Frisch)	Haute	Aucun	Fait Le rapport sur l'avancement des travaux (COP12/Inf.14) comporte une perspective intertaxons. Atelier intertaxons en avril 2018 (voir ci-dessus)	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
<p>Le Conseil scientifique : aide les Parties, le cas échéant, à promouvoir les réseaux écologiques et la connectivité, au moyen, par exemple, de la création d'autres réseaux de sites au sein de la Famille CMS ou dans d'autres instances et processus, en utilisant des critères scientifiquement robustes pour identifier les sites importants pour les espèces migratrices et en favorisant leur conservation et leur gestion coordonnées à l'échelle mondiale.</p> <p>(Rés.11.25, paragr. 7)</p>	<p>2^e atelier technique sur la connectivité, en s'appuyant sur les espèces migratrices, organisé sous les auspices du Conseil scientifique (février/mars 2017)</p>	<p>Projet de résolution pour la COP12</p>	<p>Fernando Spina / (PF Sec : Barbieri)</p>	<p>Haute</p>	<p>10 000 € (Autres financements susceptibles d'être fournis localement)</p>	<p>Doc.24.4.11 comprenant un projet de résolution et des projets de décisions soumis à la COP12.</p>	<p>Rés. 12.26 et Déc.12.91 à 12.93 adoptées par la COP12.</p>
<p>Le Conseil scientifique évalue l'importance du concept d'aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) pour la CMS et conseiller la COP de la CMS en conséquence.</p> <p>(Rés.11.25)</p>	<p>Réviser les processus, critères et outils, et faire des recommandations à la COP12.</p>	<p>Recommandation à la COP12</p>	<p>Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Virtue & Frisch)</p>	<p>Haute</p>	<p>Aucun</p>	<p>Doc.24.2.1 comprenant un projet de résolution et des projets de décisions soumis à la COP12.</p>	<p>Rés. 12.13 et Déc. 12.40 à 12.41 adoptées par la COP12.</p>
<p>Le Conseil scientifique et le Groupe de travail sur le changement climatique : encouragent les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et donnent des orientations pour la recherche future, en particulier à travers l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle.</p> <p>(Rés. 11.26, paragr. 3)</p>	<p>Évaluer les besoins relatifs à la survie des espèces migratrices touchées par le changement climatique. Identifier les lacunes dans les connaissances Élaborer une liste d'exemples d'actions réussies menées pour améliorer la résilience des espèces touchées par le changement climatique.</p>	<p>Rapport à la COP12 Projet de résolution sur l'adaptation des espèces migratrices permettant de renforcer leur résilience face au changement climatique</p>	<p>Colin Galbraith (PF Sec: Barbieri) Groupe de travail sur le changement climatique</p>	<p>Haute</p>	<p>Aucun (pour le moment)</p>	<p>Doc.24.4.2 comprenant un projet de résolution et des projets de décisions soumis à la COP12.</p>	<p>Rés. 12.21 et Déc. 12.72 à 12.74 adoptées par la COP12.</p>

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
<p>Les Parties et le Conseil scientifique : font rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, y compris sur le suivi et l'efficacité des mesures prises, à la COP12 en 2017. (Rés. 11.26, paragr. 11 ; Rés.11.1, Annexe V, Activité 33)</p>	<p>Convoquer une réunion du Groupe de travail sur le changement climatique</p>	<p>Rapport à la COP12. Projet de résolution sur l'adaptation des espèces migratrices permettant de renforcer leur résilience face au changement climatique..</p>	<p>Colin Galbraith (PF Sec: Barbieri) Groupe de travail sur le changement climatique</p>	<p>Haute</p>	<p>30 000 USD</p>	<p>Une réunion du CCWG s'est tenue en février 2017. Rapport de la réunion soumis à la COP12 sous la cote Inf.23. Action de suivi en cours.</p>	
<p>Conseil scientifique et Groupe de travail sur le changement climatique : encourager les activités visant à combler les lacunes dans les connaissances et donner des orientations pour la recherche future, en particulier à travers l'analyse des ensembles de données existants sur le long terme et à grande échelle. (Rés. 11.26, paragr. 3)</p>	<p>Démarrer le processus pour réviser et mettre à jour l'examen de la vulnérabilité des espèces migratrices face au changement climatique. Groupes de travail taxonomiques : vérifier si des mises à jour sont nécessaires</p>	<p>Examen mis à jour</p>	<p>Colin Galbraith (PF Sec: Barbieri) Groupe de travail sur le changement climatique</p>	<p>Haute</p>	<p>Aucun (pour le moment)</p>	<p>Élaboration d'un concept de projet</p>	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
<p>Le Conseil scientifique : sous réserve de la disponibilité des ressources, examine les pratiques exemplaires existantes et les preuves scientifiques qui sous-tendent les sujets de préoccupation, et, en se basant sur cet examen, élabore, le cas échéant, des lignes directrices sur l'observation de la faune sauvage en bateau pour différents groupes taxonomiques, différenciés, si nécessaire, par zones géographiques.</p> <p>(Rés.11.29, paragr. 9)</p>	<p>Élaborer des lignes directrices pour le premier groupe taxonomique (cétacés) et élaborer simultanément un modèle pour les modules supplémentaires (à venir).</p>	<p>Lignes directrices pour les cétacés élaborées et adoptées par la COP12.</p> <p>Lignes directrices élaborées pour les requins et raies, les oiseaux marins et les tortues.</p>	<p>Notarbartolo di Sciara (PF Sec : Frisch)</p> <p>Barry Baker (PF Sec: Frisch)</p>		<p>Fourni par Monaco</p> <p>Oui 10 000 USD</p>	<p>Changement de plans : Les premiers travaux ont porté sur les siréniens, les tortues marines, les pinnipèdes, les élasmobranches et les oiseaux marins, Res.11.29 mise à jour, entérinant : les lignes directrices spécifiques aux espèces pour l'observation de la faune sauvage en bateau.</p> <p>Les lignes directrices pour l'observation des cétacés en cours d'élaboration en tant que projet commun avec la CBI (Manuel en ligne sur l'observation des baleines), fin prévue pour septembre 2018.</p>	
<p>Le Conseil scientifique avec l'appui du Secrétariat : poursuit les travaux de la Convention sur la question des déchets marins et étudie la faisabilité d'une coopération étroite avec d'autres accords relatifs à la biodiversité, par l'intermédiaire d'un groupe de travail multilatéral.</p> <p>(Rés. 11.30, paragr. 11)</p>	<p>Développer la coopération avec la CDB et la CBI, ainsi qu'avec l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS</p>	??	<p>À identifier (PF Sec : Virtue & Frisch))</p>	Haute	Non	<p>Contact établi avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME)</p>	
<p>Les Groupes de travail créés dans le cadre du Conseil scientifique : intègrent la question des déchets marins, le cas échéant, en s'appuyant sur les travaux déjà entrepris par la Convention.</p> <p>(Rés. 11.30, paragr. 11)</p>	<p>Rappeler cette exigence aux présidents des groupes de travail.</p>	??	<p>À identifier (PF Sec : Virtue & Frisch)</p>	Haute	Non		

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
Le Conseil scientifique, avec le soutien du Secrétariat : veille à ce qu'un degré de priorité élevé soit accordé aux recherches sur les effets des microplastiques sur les espèces qui les ingèrent, et soutient la recherche sur le rôle de la couleur, de la forme ou du type de plastique sur la probabilité de nuire aux espèces, afin d'être en mesure d'orienter les stratégies de gestion à l'avenir. (Rés. 11.30)	Produire un examen sur la menace que représentent les microplastiques pour les espèces migratrices.	Document pour la ScC-SC2	Simmonds (PF Sec : Virtue & Frisch)	Haute	Non	Aucun progrès accompli.	
Le Conseil scientifique : évalue les progrès accomplis pour prendre en compte la question des prises accidentelles d'espèces migratrices et conseiller la COP de la CMS en conséquence. (Rés.10.14, Rés.9.18, Rés.8.14 ; 7.2, 6.2)	Examiner les résolutions portant sur les prises accidentelles et élaborer pour la COP12 un projet de résolution révisée qui réaffirme les actions nécessaires à la conservation des espèces migratrices	Projet de résolution	Barry Baker (PF Sec: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles	Haute	Non	Doc. 24.4.4 comprenant un projet de résolution consolidé soumis à la COP12. Rapport sur les mesures de réduction des prises accidentelles de cétacés disponible sous la cote COP12/Inf.15	Rés. 12.22 adoptée
Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles	Maintenir sur l'espace de travail un groupe informel restreint de parties intéressées et d'experts techniques afin d'aider le Conseiller scientifique sur les prises accidentelles.	Examiner les problèmes liés aux prises accidentelles au besoin	Barry Baker (PF Sec: Virtue & Frisch)	En cours	Non		

Comme ci-dessus	Travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes internationaux compétents, tels que la FAO et les ORGP concernées, pour s'assurer que les approches de gestion des prises	Participation aux réunions des ORGP. Coordination des activités avec les	Barry Baker (PF Sec FP: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les		30 000 USD par an	Aucun fonds n'est disponible pour participer aux réunions des ORGP au nom de la CMS. Cependant, des accords connexes	
-----------------	--	---	---	--	-------------------	--	--

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
	accidentelles sont appliquées dans les pêcheries en activité.	accords connexes.	prises accidentelles, groupes de travail taxonomiques pertinents ACAP, ACCOBAMS, ASCOBANS, Phoques de la mer des Wadden, Tortues marines Afrique, Tortues marines IOSEA, Cétacés des îles du Pacifique, Requins, Groupe de la CBI sur le prises accidentelles			ont participé à certaines d'entre elles et ont interagi en ce qui concerne leurs espèces pertinentes.	
Comme ci-dessus	Examiner et utiliser de manière continue les informations disponibles sur la répartition en mer des espèces migratrices afin d'évaluer le chevauchement avec les pêcheries et donc le risque de capture accidentelle dans les zones de pêche.	Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes, le cas échéant	Barry Baker (PF Sec: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles	En cours	Aucune	En cours	

Mandat	Description des actions du Conseil scientifique	Résultats attendus	Responsables / Contributeurs	Priorité	Financement nécessaire	Progrès	Commentaires
<p>Encourager les Parties à mettre en œuvre une approche et des procédures de pratiques exemplaires décrites dans les Plans d'action internationaux de la FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAI-Oiseaux marins & Directives techniques en matière de pratiques exemplaires ; - PAI-Requins - Directives de la FAO visant réduire la mortalité des tortues marines dans les pêcheries ; et - Directives internationales de la FAO sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer. <p>(Rés.10.14, paragr. 3) Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>	<p>Examiner l'efficacité du PAI-Oiseaux marins et de sa mise en œuvre.</p> <p>Aider les Parties dans la préparation, l'adoption et la mise en œuvre des PAN-Oiseaux marins et des PAN-Requins de la FAO, comme demandé</p>	<p>Rapport à la ScC-SC2. Contribution potentielle à la Résolution révisée pour la COP12.</p> <p>Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes le cas échéant</p>	<p>Barry Baker Collègues de l'ACAP</p> <p>Barry Baker (PF Sec : Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>	<p>Haute</p>	<p>Non</p>	<p>Toutes les résolutions sur les prises accessoires sont regroupées et mises à jour dans la Rés. 12.22.</p>	
<p>Encourager les Parties à mener des recherches pour identifier et améliorer les mesures d'atténuation, y compris sur l'utilisation d'autres engins de pêche et de méthodes alternatives, pour éviter ou réduire les prises accidentelles dans la mesure du possible et pour promouvoir ensuite leur utilisation et leur mise en œuvre.</p> <p>(Rés.10.14, paragr. 5) Conseil scientifique : identifier et fournir des conseils sur les pratiques exemplaires en matière de techniques d'atténuation. (Rés.10.14, paragr. 9) Programme de travail 2014-2017 pour le Conseiller et le Groupe de travail sur les prises accidentelles.</p>	<p>Examiner les informations portant sur les mesures d'atténuation des méthodes de pêche connues pour avoir un impact sur les espèces migratrices.</p>	<p>Avis au Conseil scientifique sur les questions émergentes , le cas échéant</p>	<p>Barry Baker (PF Sec FP: Virtue & Frisch) Groupe de travail sur les prises accidentelles</p>			<p>Rapport sur les mesures de réduction des prises accidentelles de cétagés disponible sous la cote COP12/Inf.15</p>	